Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la proclamation d'un conseiller général

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège vacant au Conseil général à la suite de la démission de M. Philippe Ducommun (UDC) du Conseil général au 27 février 2025 ;

vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 21 avril 2024 ;

vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du chancelier,

arrête :

Proclamation

Article premier :
M. Claude-Alain Cuche, membre suppléant siégeant en tant qu'indépendant, est proclamé élu conseiller général.

Publication

Art. 2 :
[1] Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis dans la Feuille officielle.

[2] Il sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

[3] Il en sera délivré une expédition au nouveau conseiller général.

Val-de-Ruz, le 9 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président — Le chancelier

D. Geiser — P. Godat

Distribution (en original) :
- **Claude-Alain Cuche 1**
- **Chancellerie 1**